

tout est sur le site,
dans la rubrique

J'adhère

Adhérer au SYNAPS c'est déjà agir :

- Pour l'amélioration de ses conditions de travail,
- En refusant la dictature des syndicats dit représentatifs.
- En refusant tout coefficient inférieur à 90%.
- Pour se donner les moyens d'agir !

Adhérer au SYNAPS :

- C'est refuser que l'on nous applique des règles négociées en catimini par ceux qui ne représentent que 8 % des salariés ambulanciers !
- C'est choisir de hurler avec les loups plutôt que de se faire saigner ou de bêler comme des agneaux.
- C'est se donner le moyen d'être informé.
- C'est exiger une information sur les négociations en cours et sur la présence du SYNAPS.

syndicat national des ambulanciers privés et salariés

www.synaps-amb.org • ambulanciers@synaps-amb.org • BP 82715 44327 NANTES cedex 3

1€ **RÉSISTANCE**

LE JOURNAL DE L'AMBULANCIER EN COLERE

Quand la loi est injuste, il est du devoir de chaque citoyen de résister !

congés 2010

Le mot, le terme même est insupportable pour tous les petits patrons ambulanciers (petits dans tous les sens du terme) ...la majorité de nos employeurs. Comme d'habitude certains inventent "leur" droit qui va bien, d'ailleurs disent-ils, "l'accord cadre..." omettant volontairement (ou non) que le droit du travail ne se résume pas à l'accord cadre ni à l'éternel avis du comptable, qui est spécialisé en comptabilité et non en droit du travail !

Le droit, Mesdames et Messieurs les dirigeants, ne se limite pas à l'accord cadre, ou la convention collective que vous ne respectez souvent que dans ses minima, mais à une hiérarchie des normes qu'il est bon de rappeler ici.

1. Directives européennes.	5. La convention collective.
2. La constitution.	6. Accords d'entreprise.
3. La loi – Décrets et Règlements	7. Usages.
4. Code du travail.	8. Contrat de travail.

Ce journal traitera donc de nos droits (...des droits de tous les salariés, y compris les ambulanciers) en matière de congés payés.

Encore faut-il que les salariés exigent et se battent un peu plus qu'il ne l'ont fait jusqu'à maintenant ! Nous avons mis en ligne sur notre site un petit tableur (à jour) de calcul pour les indemnités de CP, avec un modèle de courrier de réclamation. Utilisez ces outils !

Combien de salariés ambulanciers ont-ils réclamé leur dû ?

■■■ Suite page 2





TROP BONS, TROP CONS !

DEPUIS 5 ANS, NOUS INFORMONS ET DIFFUSONS UN MAXIMUM D'INFORMATIONS. NOUS RÉPONDONS AUX SOLLICITATIONS DES UNS ET DES AUTRES. NOUS DÉPENSONS SANS COMPTER NOTRE FORCE ET NOTRE ÉNERGIE. CE QUE PARFOIS NOS ADHÉRENTS N'ONT PAS COMPRIS. MAIS, NOTRE STRATÉGIE C'EST QU'UN SALARIÉ INFORMÉ EST EN MESURE DE SE DÉFENDRE. UN SALARIÉ QUI COMPREND QUE L'ACTION COLLECTIVE PAIE, FINIRA À UN MOMENT OU À UN AUTRE PAR NOUS REJOINDRE, PAR SE SYNDIQUER CHEZ NOUS OU AILLEURS, (NOUS NE SOMMES PAS SECTAIRES) QUE DES ÉLECTIONS SE METTENT EN PLACE, BREF QUE LA PROFESSION S'ORGANISERA POUR SE DÉFENDRE.

L'UTOPIE N'EST PAS PROCHE DE LA RÉALITÉ, CERTES NOUS SOMMES RECONNUS COMME UN SITE, SÉRIeux, SÛR ET BIEN INFORMÉ, GRÂCE À NOS AMIS (ADHÉRENTS OU NON ET DE TOUS SYNDICATS CONFONDUS ?) ÉH OUI ! CERTAINS NOUS AIDENT PENDANT QUE D'AUTRES NOUS MÉPRISENT)
LES PROFITEURS, ET LES PARASITES DE TOUT POIL SONT LÉGION DANS LE SYNDICALISME COMME PARTOUT. NON CONTENTS DE NE PAS PARTICIPER FINANCIÈREMENT OU ACTIVEMENT (POUR GRATTER QUELQUES EUROS), CEUX QUI PIAillent QUAND LEUR PATRON LEUR GRATTE LES MÊME 5 À 6 €, SE PERMETTENT DE DIRE QUE ÇA NE SERT À RIEN DE PARTICIPER ...PUISQU'ILS ONT TOUT GRATUITEMENT OU PRESQUE.

VOUS AVEZ EU RAISON DE NOTRE GENTILLESSE, DE NOS LARGESSES, DE NOTRE TRAVAIL ACHARNÉ.
BEAUCOUP OUBLIENT QUE NOUS FAISONS TOUT CELA EN PLUS DE NOTRE TRAVAIL D'AMBULANCIER, PENDANT QU'ILS REGARDENT LA TÉLÉ.

LE BUREAU À DONC DÉCIDÉ DE RÉDUIRE L'ACCÈS À UN CERTAIN NOMBRE DE DOCUMENTS À NOS SEULS ADHÉRENTS, NOTAMMENT AU JOURNAL D'INFO.
NOUS AVIONS FAIT UN NUMÉRO SPÉCIAL "TENUES DE TRAVAIL", MAIS SEULS NOS ADHÉRENTS RECEVRONT CE TYPE D'INFO.

LE JOURNAL MÊME AVEC DU RETARD NE SERA PLUS ACCESSIBLE, HORS ADHÉRENT, DORÉNAVANT SEULE LA PREMIÈRE PAGE SERA PUBLIÉE !
NOUS INVITONS CES SANGSUES À MÉDITER CETTE RÉFLEXION DE JAURÈS TRÈS À LA MODE PAR LES TEMPS QUI COURENT :

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR VOUS SYNDIQUER ET DE QUEL DROIT PRÉTENDEZ-VOUS RECUEILLIR VOUS-MÊME, NON SYNDIQUÉS, LE BÉNÉFICE DE L'ACTION QUE LES SYNDIQUÉS EXERCENT AU PROFIT DE TOUS ?
OUVRIERS NON SYNDIQUÉS, VOUS DEVENEZ LES PARASITES DU DÉVOUEMENT DE VOS CAMARADES

JEAN JAURÈS